

IFREMER
DRV/SDA
24/11/1989

L'INFORMATION ECONOMIQUE
ET
LES BESOINS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE
ET DE LA GESTION
DU SECTEUR DES PECHEES ET CULTURES MARINES

DOCUMENT DE TRAVAIL

Jacques WEBER et Frédéric LANTZ

Ce document est rédigé à l'attention et à la demande du Comité Central des Pêches Maritimes. Toutefois, il s'adresse également aux institutions régionales, dont plusieurs souhaiteraient se doter d'un observatoire économique.

Dans son «rapport sur la modernisation de l'Organisation Interprofessionnelle des Pêches et Cultures Marines», le Président du CCPM fait du développement de l'information économique, l'un des principes essentiels de la réforme.

Dans le même temps, un nombre croissant d'autorités régionales sont désireuses de se doter d'observatoires économiques, dans le souci de maîtriser la gestion et le devenir de leur secteur des pêches et cultures marines.

Les deux problèmes se rejoignent dans la mesure où:

(i) il s'agit, dans les deux cas, de répondre aux mêmes questions:

- *quelle information?*
- *selon quelles modalités de recueil, traitement et diffusion?*
- *pour quelles finalités?*

(ii) si les préoccupations des niveaux régional et national diffèrent, elles sont interdépendantes:

- le rapport sur la modernisation prévoit une déconcentration des compétences au niveau régional;
- les besoins d'information de chacun des niveaux seront partiellement satisfaits par l'information disponible dans l'autre.

La première partie de ce document examine les préoccupations auxquelles devrait répondre l'information économique et sociale; la seconde traite de la construction des indicateurs susceptibles d'assister les responsables par un éclairage des choix et des arbitrages auxquels ils ont à faire face.

Les références indiquées dans le texte renvoient à des publications contenant de nombreuses illustrations des types d'information, d'indicateurs, de calcul économique et de modèles.

I.- INFORMATION ECONOMIQUE ET ENJEUX SECTORIELS

L'information économique doit être recueillie et traitée à partir d'un schéma de cohérence et de pertinence, si l'on souhaite éviter la dispersion et la production de volumineux répertoires de données d'utilisation difficile.

Il semble souhaitable de partir des missions que devra remplir l'Organisation Interprofessionnelle (paragraphe 1); ces missions impliquent des fonctions ou utilisations de l'information (paragraphe 2), qui nécessitent que l'information respecte des contraintes (paragraphe 3). Il restera à structurer l'information qui devra être recueillie ou regroupée (paragraphe 4). Le paragraphe 5 envisage les extensions futures et les types de sorties envisageables, tandis que le paragraphe 6 traitera de l'information à niveaux régional et national.

1.- Les missions de l'Organisation Interprofessionnelle

Du rapport sur la modernisation, il ressort que l'Organisation devra assumer trois types de missions:

A/ Une mission de proposition et d'avis

Tant au plan régional qu'aux niveaux national et communautaire, l'Organisation devra être à même de préparer des dossiers de nature à éclairer, voire influencer la prise de décision et à défendre les intérêts de ses membres.

B/ Une mission de mise en oeuvre

L'Organisation devra jouer un rôle important dans la mise en oeuvre des politiques communautaire, nationale, régionales. Cette mise en oeuvre s'effectuant avec une marge de manoeuvre importante compte-tenu du pouvoir général de décision de l'Organisation, sa cohérence devra s'appuyer sur l'information économique.

C/ Une mission d'arbitrage

L'Organisation conservera sa fonction d'arbitrage entre intérêts sectoriels et intérêts locaux; entre intérêt général et intérêts des fédérations, voire entre intérêts contradictoires de ses fédérations. Une information économique pertinente est de nature à faciliter ces arbitrages, par une meilleure évaluation des pertes et des gains des partenaires découlant d'une décision. Cette fonction d'arbitrage rejoint en partie la précédente.

2.- Utilisations de l'information

Pour que l'Organisation puisse remplir les trois missions rappelées précédemment, il lui faut disposer de trois types de traitement de l'information:

A/ un suivi de l'état et de l'évolution du secteur et de son environnement international. La nature et le degré de finesse des éléments de ce suivi étant différents au niveau régional ou au niveau national, il s'agira donc de la constitution de bases de données, répondant à des contraintes exposées au paragraphe suivant. Certaines de ces bases de données existent déjà, dans l'Administration ou dans les fédérations: flotte, débarquements, prix, commerce extérieur...

B/ des comparaisons du secteur des pêches avec d'autres secteurs de l'économie nationale et du secteur français des pêches avec le même secteur dans les pays voisins. Ces comparaisons passent par la construction d'indicateurs de valeur ajoutée, de coûts, de revenus, de rentabilité, calculables en routine.

C/ des évaluations des enjeux auxquels le secteur sera confronté à court, moyen et long terme, en vue de remplir efficacement les missions de proposition et d'avis; des évaluations de conséquences potentielles de décisions ou d'arbitrages, ce qui correspond aux deux autres missions de l'Organisation. Ces évaluations relèvent plus de l'analyse

que de l'information économique elle-même; elles sont néanmoins ce qui rend utile et exploitable cette information économique.

3.- Contraintes assignées à l'information économique et situation présente

A/ Situation présente:

A l'heure actuelle, un grand nombre d'informations est recueilli par les comités locaux, les fédérations, le CCPM, le FIOM, les CI, le CIC, l'Administration des Affaires Maritimes, le CAAM, les Centres de Gestion, les Banques, les Assurances, les CCI (cristallines), les instituts de recherche...

Conçue en fonction des besoins de la structure qui les recueille, cette information est à la fois:

- *trop riche*: une sélection doit être effectuée en fonction des besoins exposés précédemment;

- *partielle*: si certains domaines sont surinformés, d'autres ne donnent lieu qu'à peu d'information: ostréiculture, aquaculture «nouvelle», petite pêche, petites entreprises du mareyage et de la transformation par exemple.

- *hétérogène*: les données de même nature sont recueillies sous des formes différentes selon les sources, ce qui les rend difficiles à intégrer dans un système commun d'indicateurs.

- *dispersée*: les sources sont très nombreuses. Or, le système d'information économique, quel qu'il soit, devra être préalablement défini en accord avec tous les partenaires détenteurs d'informations, qui accepteront d'en mettre un certain nombre en commun, sous une forme qui les rendent utilisables par tous les partenaires au sein de l'Organisation Interprofessionnelle.

B/ Contraintes assignées à l'information économique

Il s'agit de permettre aux différents partenaires, aux différents niveaux de décision, de disposer de l'information minimale nécessaire à l'éclairage des choix et des enjeux, non de collecter systématiquement toute information dans le seul but qu'elle ne soit pas perdue. On cherchera donc à faire face aux *besoins permanents*, les besoins exceptionnels pouvant, quand la nécessité s'en présente, être satisfaits par des travaux de consultance.

Les critères à partir desquels devraient être définies les informations nécessaires sont au moins les trois suivants:

- *un nombre minimal d'informations*
- *une information dont la pertinence est définie par les besoins des partenaires*

- *un système de recueil et de traitement d'un coût minimal.*
- *un système respectant à tous ses niveaux les règles de confidentialité des données mises en commun, sur le modèle de l'INSEE.*

L'information économique et la décision constituent un *système*: la décision, par ses effets, modifie l'information, permettant à la décision de s'ajuster aux modifications de l'état du secteur à l'étape suivante. C'est pourquoi, sur les figures 1 et 2 données en annexe, l'information, le suivi, l'évaluation et la décision sont présentées comme un *circuit*.

Ces critères nous guideront dans les paragraphes suivants, pour la conception d'un système tenant compte de la situation actuelle décrite précédemment.

4. Structuration de l'information économique et sociale

Les trois missions, de proposition, de mise en oeuvre et d'arbitrage de l'Organisation s'exercent principalement dans quatre «domaines» du secteur, qui pourraient constituer la structure du système de recueil de l'information:

A/ La ressource: En termes économiques, il ne s'agit pas des niveaux d'abondance des stocks relevant de l'information biologique, mais des modalités de partage et d'accès à la ressource: quotas, PME, licences, concessions sur le DPM...

B/ Les structures, dans l'acception européenne (CEE) qui recouvre les investissements dans la flotte de pêche, les cultures marines, les structures portuaires et les industries de traitement.

C/ Le volet social, qui comprend l'emploi, les rémunérations, la formation, les conditions de travail, les régimes sociaux.

D/ Les marchés , c'est-à-dire l'offre et la demande de produits de la mer, de la production à la consommation, les flux nationaux et internationaux de produits de la mer, les prix et marges aux différents niveaux du secteur, les tendances de la consommation.

La *figure 1* illustre ce que pourrait être le circuit de l'information économique sur la base de ce qui précède.

La structuration de l'information est indispensable, même si une autre structure pourrait être trouvée. Cependant, *il convient que le suivi soit unifié.* La *figure 2* illustre, sur l'exemple du PME, que tout choix de politique économique s'appuie sur les informations venant des différents niveaux du système, et à son tour alimente ces niveaux en information. Un suivi éclaté par domaine risque d'aboutir à des décisions elles-mêmes cloisonnées, ce qui serait à l'opposé du but recherché. La CEE semble avoir commis cette erreur, dont il résulte que les décisions prises par les divisions structures, ressources, marchés, contrôle, ne tiennent que peu compte des effets de ces décisions sur l'ensemble de l'économie des pêches: les quotas sont décidés sans tenir compte des effets sur la gestion des entreprises, les décisions structurelles sans appréciation réelle des effets sur la ressource etc...

5.- Information nationale, information régionale et locale

D'une façon générale, il convient de se soucier, dès le départ, de la cohérence et de la compatibilité entre niveaux national et régional, de telle sorte que chaque niveau soit fournisseur d'information pour les autres, sans double-emploi.

A/ Niveau national. Au niveau national doivent être regroupées les informations sectorielles et macro-économiques pour la France et l'étranger. Ces informations s'inspireront des séries statistiques construites par l'INSEE pour la Comptabilité Nationale et les compléteront.

B/ Niveau régional. Au niveau régional doivent être regroupées et traitées les informations sur les catégories d'entreprises et les organisations locales: criées, OP, ports...

C/ L'information administrative. La disponibilité de l'information administrative -contrats de travail; carrières; flotte; ENIM- est indispensable pour la gestion sectorielle et doit être garantie.

Mais cette diffusion de l'information administrative ne sera acquise que par une définition préalable et concertée des types de sorties demandées, en raison du surcroît de travail qu'elle peut engendrer pour le CAAM et les Quartiers et du caractère confidentiel de certaines données.

6.- Extensions et produits du système d'information

A/ recensements. Certaines composantes du secteur ne produisent que peu ou pas d'informations: conchyliculture, aquaculture nouvelle, mareyage, petits métiers, transformation-PMI...Il conviendrait de prévoir la possibilité d'un recensement obligatoire et régulier, comme ceux qui sont entrepris par l'INSEE pour l'agriculture, les services ou les PMI/PME. De tels recensements sont de la responsabilité de -et financés par- l'Etat et sont effectués par l'INSEE, l'Organisation Interprofessionnelle pouvant contribuer à leur élaboration, voire en assurer la maîtrise d'oeuvre en tant qu'EPIC.

B/ Les produits du système d'information devraient être les suivants:

- *des annuaires statistiques.* Ces annuaires constituent l'outil privilégié de l'analyse économique du secteur et de ses composantes. Ne faisant pas l'objet d'une large diffusion, ils doivent être disponibles sur demande ou pour consultation.

- *un bulletin de conjoncture* avec des indicateurs de situation ou de tendance, à diffuser auprès des membres du CCPM

- *des analyses à la demande* en tant que de besoin.

- *La possibilité de consulter les bases de données*, sur place ou par minitel (télématique).

II.- INDICATEURS ET AUTRES OUTILS D'AIDE A LA DECISION ECONOMIQUE

La mise en commun d'un certain nombre d'informations au sein de l'Organisation Interprofessionnelle n'a de sens qu'en fonction de la nature des services que peut rendre à tous cette mise en commun. Ces services résultent des traitements que l'on peut faire subir à l'information, pour suivre l'évolution du secteur ou de l'une de ses composantes, évaluer les effets potentiels de décisions, anticiper des évolutions, effectuer des comparaisons.

Les outils disponibles dans la panoplie sont nombreux et variés. Ils vont de la règle de trois au modèle mathématique complexe. Il convient d'attirer fortement l'attention sur les fait suivants:

* le degré de complexité des outils que l'on choisit ne relève pas de la coquetterie, mais bien de la nature des questions que l'on veut traiter. Ce sont ces questions qui déterminent les outils.

* à une question donnée peuvent correspondre plusieurs outils. Il reviendra aux partenaires, au sein de l'Organisation Interprofessionnelle, d'opérer les choix pertinents, eu égard aux questions qu'ils entendent voir traiter.

Les paragraphes qui suivent ont pour seul objet de présenter un état de l'art et des possibles en ce qui concerne les modalités de traitement de l'information à des fins de suivi sectoriel, d'outils d'aide à la décision, et de modélisation.

On ne préjuge pas ici des choix qui seront faits par l'Organisation Interprofessionnelle.

1.- Caractéristiques générales de l'information économique

Les besoins des différents acteurs intervenant dans le secteur des pêches et cultures marines (C.E.E., Etat, Régions, Organisations Professionnelles) en matière d'information économique impliquent la définition d'*indicateurs* ou l'utilisation d'*outils d'aide à la décision* aptes à retracer l'évolution économique du secteur.

Comme le souligne Meuriot (1985), le fondement de nombreuses mesures de régulation (quotas, maillage...) ou de mesures d'aide à la modernisation des unités de pêche se trouve dans la recherche d'une maximisation du rendement -donc de la productivité- de l'activité. Il convient donc d'utiliser des indicateurs de productivité pour connaître la situation économique réelle de chaque flottille : la disponibilité d'indicateurs communs autorise des comparaisons entre flottilles, comme celle de

Abgrall et Congar (1986) comparant les gains de productivité des chalutiers en Manche et au Québec.

Le suivi économique du secteur des pêches ne nécessite pas, à proprement parler, l'introduction de nouveaux indicateurs économiques spécifiques à cette activité mais plutôt la prise en compte de ses diverses caractéristiques afin d'obtenir une estimation correcte des différents éléments que l'on cherche à calculer. Ainsi, le mode de rémunération à la part dans la pêche artisanale amène à effectuer l'ensemble des calculs de rentabilité en considérant qu'il y a partage de la recette courante nette (recette diminuée des dépenses communes) alors que les calculs de rentabilité dans la pêche industrielle peuvent être effectués directement en prenant la partie salariale des rémunérations d'équipage comme fixes.

Le caractère renouvelable de la ressource exploitée ainsi que la forte dépendance entre les flottilles, la ressource et les marchés incitent à privilégier l'utilisation d'indicateurs ou d'outils d'aide à la décision de long terme (tels que les modèles). En effet, *les choix en matière d'investissement ou d'accès à la ressource ont des conséquences à long terme qui ne peuvent pas être pressenties au travers de la situation conjoncturelle*. Deux exemples permettront d'illustrer ce fait:

- en Martinique, la politique de modernisation de la flottille de pêche a permis dans un premier temps de stabiliser l'activité pendant la première moitié des années quatre-vingt avant que celle-ci ne décline à nouveau sous le double effet de la raréfaction de la ressource et du sur-endettement.

- Une illustration du même propos pourrait être trouvée dans les effets à court et à long terme du système de licences pour le chalutage en Méditerranée, lequel restaure la rentabilité dans un premier temps, puis les licences trouvant leurs limites dans le rétablissement de surcapacités de pêche (Meuriot et Dremière, 1987)

D'une manière générale, le suivi économique du secteur peut être réalisé à partir d'indicateurs issus d'un suivi statistique régulier mais aussi en utilisant différents outils d'aide à la décision tels que le calcul économique ou la modélisation économétrique. Ces deux modes d'investigation (utilisation d'indicateurs ou de modèles) sont complémentaires. *L'utilisation d'indicateurs économiques permet de donner, de manière synthétique, une vision de la situation actuelle du secteur*. L'étude de l'évolution de ces indicateurs sur plusieurs années aide à dégager de grandes tendances: ainsi la hausse de la productivité apparente du travail (captures par marin-pêcheur embarqué, figure 3) observée en même temps que la chute de la productivité apparente du capital (captures par kilowatt de puissance motrice) sont caractéristiques de la substitution opérée entre ces deux facteurs de production. Ceci permet d'expliquer en grande partie la baisse de l'emploi qu'a connue le secteur.

Les outils d'aide à la décision donnent, quant à eux, le moyen de tester ou de simuler les conséquences de différentes mesures de régulation sur la ressource et sur l'activité économique (modèle bio-économique ou économétrique) ou de calculer la rentabilité d'une entreprise de pêche suivant le plan de financement retenu (calcul économique).

2.- Les indicateurs économiques

Les indicateurs nécessaires pour évaluer les performances économiques du secteur des pêches et cultures marines peuvent être regroupés en trois grandes catégories: indicateurs de la valeur ajoutée créée dans le secteur, indicateurs d'investissement et d'endettement et indicateurs d'emploi et de revenus.

A/- La première catégorie correspond aux indicateurs de la richesse créée dans le secteur (et de sa répartition entre rémunération des marins-pêcheurs et rentabilité des entreprises) et aux indicateurs de productivité. Ces indicateurs peuvent être calculés

suivant différents niveaux d'agrégation (par Région, par type de flottille, par zone de pêche, par métier) puis de manière consolidée.

Pour rendre compte de la *richesse créée*, le taux de valeur ajoutée (c'est à dire la part de la valeur ajoutée dans le volume global d'activité) est le ratio économique le plus fréquemment utilisé avec le taux d'excédent brut d'exploitation qui exprime la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires. Catanzano *et al.* (1989) présentent une estimation de ces indicateurs pour des unités de pêche artisanale en 1986 (pêche côtière).

Les indicateurs de *productivité* peuvent être directement utilisés sous forme de productivité apparente (rapport de la production sur le facteur de production mis en oeuvre) comme le fait Meuriot (1985). Ils peuvent aussi donner lieu à des calculs plus complexes pour faire apparaître, grâce aux comptes de surplus, les gains ou pertes de productivité (Abgrall et Congar, 1986).

Enfin, la détermination de la valeur ajoutée passant (une fois le chiffre d'affaires calculé) par une estimation des coûts, il est intéressant d'examiner la structure de ceux-ci. L'amélioration de la situation économique d'une unité de pêche peut être plus liée à une diminution d'une partie des coûts qu'à une amélioration des performances d'une entreprise : c'est le cas d'un grand nombre de chalutiers qui, entre 1985 et 1986, ont vu chûter leurs dépenses de carburant.

B/- Un deuxième ensemble d'indicateurs regroupe les éléments liés à l'investissement et à son financement. En effet, alors que l'investissement net (hors investissement pour remplacement) a pour objectif de doter une entreprise ou un secteur d'outils de production modernes, celui-ci peut s'avérer être disproportionné par rapport à l'activité de pêche et être une charge très lourde. Léon (1987) propose l'utilisation de ratios de solvabilité et d'endettement pour mesurer la situation financière du secteur agricole. Catanzano et al. (1989) appliquent ces indicateurs économiques à la pêche artisanale (pêche côtière).

C/- un troisième groupe d'indicateurs concerne l'emploi et les rémunérations. Au delà de la valeur centrale de ces paramètres (moyenne ou médiane), il est important de s'intéresser à leur répartition : ainsi la ventilation de l'emploi par classe d'âge permet, sur plusieurs années, d'apprécier le vieillissement de la population active. Les courbes de concentration et les indicateurs qui leurs correspondent (fractiles) donnent une vision synthétique de ces répartitions. De Miras (1987) utilise largement ces indicateurs dans son analyse de la pêche artisanale martiniquaise.

3.- Les outils d'aide à la décision

Deux outils d'aide à la décision semblent être à privilégier pour se doter de moyens prospectifs. Au niveau macroéconomique ou sectoriel, il s'agit de modèles économétriques appelés fréquemment modèles bio-économiques. En ce qui concerne l'analyse de la rentabilité d'une entreprise de pêche, le calcul économique fournit un ensemble de critères permettant d'évaluer la viabilité d'un projet d'investissement.

A/- Les modèles bio-économiques sont une formalisation mathématique de l'activité de pêche et de l'évolution des stocks de poissons: ils permettent d'étudier les *conséquences des mesures de régulation* (changement de maillage, modification de quotas,...) sur la ressource (sur-exploitation des fonds marins) et sur l'activité économique (variation de prix, rentabilité des unités de pêche,...). De nombreux modèles biologiques comportant un module transformant les données de pêche en poids en données en unités monétaires ont été construits depuis deux décennies : un récent rapport d'IFREMER, établi pour la C.E.E. (1987), offre un panorama très complet de ces formalisations. Actuellement, toujours sous l'égide de la C.E.E., deux modèles bio-économiques (l'un sur la Mer du Nord et l'autre sur le Golfe de Gascogne), c'est à dire possédant des équations de comportement économique, sont en cours de réalisation.

Certains modèles, adaptés aux besoins de l'Organisation, pourraient être construits; dans l'ensemble, cependant, les modèles adaptés à des problèmes non permanents resteront du domaine des chercheurs, ou de spécialistes.

Comme le rappelle Malinvaud (1982), l'usage des modèles économétriques offre un certain nombre de possibilités en matière de prévision et de simulation mais possède des limites: la première et la plus importante d'entre-elles est que les modèles ne sont jamais que des raccourcis d'une réalité économique très complexe.

B/- Le calcul économique permet d'estimer la rentabilité d'un investissement en déterminant la somme actualisée des flux de trésorerie (somme actuelle des bénéfices futurs), le temps de récupération (date à laquelle l'investissement permet de dégager un excédent net) ou le taux de rentabilité interne. La prise en compte du mode de financement de l'investissement (subventions, emprunts) permet d'étudier les conséquences de celui-ci sur la rentabilité d'une entreprises (Babusiaux, 1989).

CONCLUSIONS

Le projet de réforme de l'Organisation Interprofessionnelle des pêches et Cultures Marines confère à celle-ci un rôle accru dans la gestion et la politique économique *sectorielle*. Cet élargissement des compétences de l'Organisation implique qu'elle se dote d'un système pertinent d'information économique, dont le projet fait l'un des principes essentiels de la réforme.

Ce document a été rédigé à la demande du Président du CCPM, comme contribution à la discussion entre partenaires de l'Organisation Interprofessionnelle sur la nature et le contenu de ce système d'information économique.

Il rejoint également la préoccupation d'autorités régionales, désireuses de se doter d'un observatoire économique des pêches et cultures marines. Dans la mesure où le projet de réforme met l'accent sur la cohérence entre Comités Locaux, Comités Régionaux et Comité Central des Pêches et Cultures Marines, les Comités Régionaux devraient pouvoir harmoniser avec les Régions leurs besoins d'information.

Il recoupe, enfin, les besoins des fédérations, dans la mesure où un système commun d'information peut et doit être un instrument de comparaison, de concertation et de cohérence des choix, permettant à chaque partenaire de situer ses choix propres par rapport à l'ensemble de ceux de ses partenaires.

Une remarque nous paraît importante car de nature à éviter des qui-proquo: un système commun d'information pour la gestion *sectorielle* ne saurait en quoi que ce soit se substituer aux systèmes actuel de *gestion des entreprises* ou des *intérêts collectifs* des fédérations. Il n'est que la mise en commun d'une partie des informations que produisent les centres actuels de décision et de gestion, et qui sans eux n'existeraient pas: la mise en oeuvre du réseau agricole d'information économique (RICA) n'a en rien empiété sur les prérogatives de gestion des groupements de gestion ou fédérations agricoles qui ont accepté la mise en commun d'information à des fins d'éclairage des choix sectoriels.

Pour permettre aux organisations et institutions intéressées à la conception d'un tel système d'information économique d'amorcer une discussion, ce document, dans sa première partie, part des missions de l'Organisation, dont il dérive les fonctions que doit remplir l'information. Sur la base de ces fonctions, et compte-tenu du cadre européen dans lequel évoluera l'Organisation, une structuration de l'information est proposée.

Cette démarche constitue un préalable à une présentation des indicateurs et outils d'aides à la décision économique à niveau sectoriel ou à celui de l'entreprise. Cette

présentation ne débouche pas, à cette étape, sur le choix d'indicateurs particuliers, choix qui relève de l'Organisation et des discussions en son sein.

Les étapes de la conception du système d'information restent également à préciser, dont certaines ont été évoquées dans ce document:

- (i) définition de l'information pertinente; conception des produits attendus, choix des outils et indicateurs;
- (ii) recensement de l'information et des sources existantes;
- (iii) établissement d'une convention de mise en commun de certaines informations par ces sources;
- (iv) conception d'un système de recueil des données manquantes;
- (v) conception du circuit de recueil et de traitement de l'information.

Les coûts de conception, de mise en oeuvre et de fonctionnement du système d'information n'ont pas été abordés, et ne pourront l'être qu'après définition par l'Organisation du cahier des charges. Il convient toutefois d'attirer l'attention sur les points suivants:

- (i) l'information économique a un coût. Il dépend donc de la rigueur de la conception que celui-ci soit acceptable, et il convient de prendre le temps nécessaire à cette conception;
- (ii) l'efficacité du système dépendra de la qualification des agents chargés de son fonctionnement. Les profils nécessaires pourront être définis d'après le cahier des charges.

Le présent document n'avait pas pour objectif de pré-définir un système d'information économique; il n'a d'autre prétention que proposer une démarche qui puisse faciliter la conception, par l'Organisation Interprofessionnelle, d'un tel système dont le profit potentiel pour le secteur des Pêches et Cultures Marines devrait être considérable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABGRALL J.F., CONGAR R. (1986) : La nécessité d'un système intégré pour l'évaluation des résultats économiques de la pêche maritime : les gains de productivité des chalutiers français en Manche et des chalutiers et cordiers du Québec. Revue des travaux de l'Institut des Pêches Maritimes, n° 48 (3 et 4), p. 177-200

BABUSIAUX D. (1989) : Rentabilité globale, rentabilité des capitaux propres et méthode des intérêts seulement déductibles, Economie et Sociétés, Sciences de Gestion n°13, Janvier 1989, n°1, p. 29-54

BAILLY D., CATANZANO J., GILLY B., MEURIOT E. (1987): Les systèmes de régulation; compte-rendu de réunion recherche-profession, Lorient, Décembre 1986. Document de Travail IFREMER/SDA O3; 40 pages.

CATANZANO J., GILLY B., LANTZ F. (1989) : Les entreprises de pêche artisanale : essais de typologie, Economie Rurale, Nov.Déc. 1989 (à paraître)

C.E.E. (1987) : Assessment of technical interactions in mixed fisheries, Directorate-Generale for Fisheries, Directorate : Internal Resources and Control, n°15

DE MIRAS C. (1987) : La pêcherie martiniquaise : synthèse socio-économique, Pôle de Recherche Océanologique et Halieutique Caraïbe, Fort de France, mars 1987

LEON Y. (1987) : L'endettement des agriculteurs et ses limites, Economie Rurale, n°181, Sept.-Oct. 1987, p. 58-65

MALINVAUD E. (1982) : L'économétrie et les besoins de la politique macroéconomique, Problèmes Economiques, n°1782, 14 juil. 1982, p.21-27

MEURIOT E. (1985) : La flotte de pêche française 1945-1983, IFREMER, Collection Ressources de la Mer.

MEURIOT E., DREMIERE P.Y. (1987): Licences de pêche et chalutage de fonds en Méditerranée française. La Pêche Maritime, n°1306, février, p.79-85

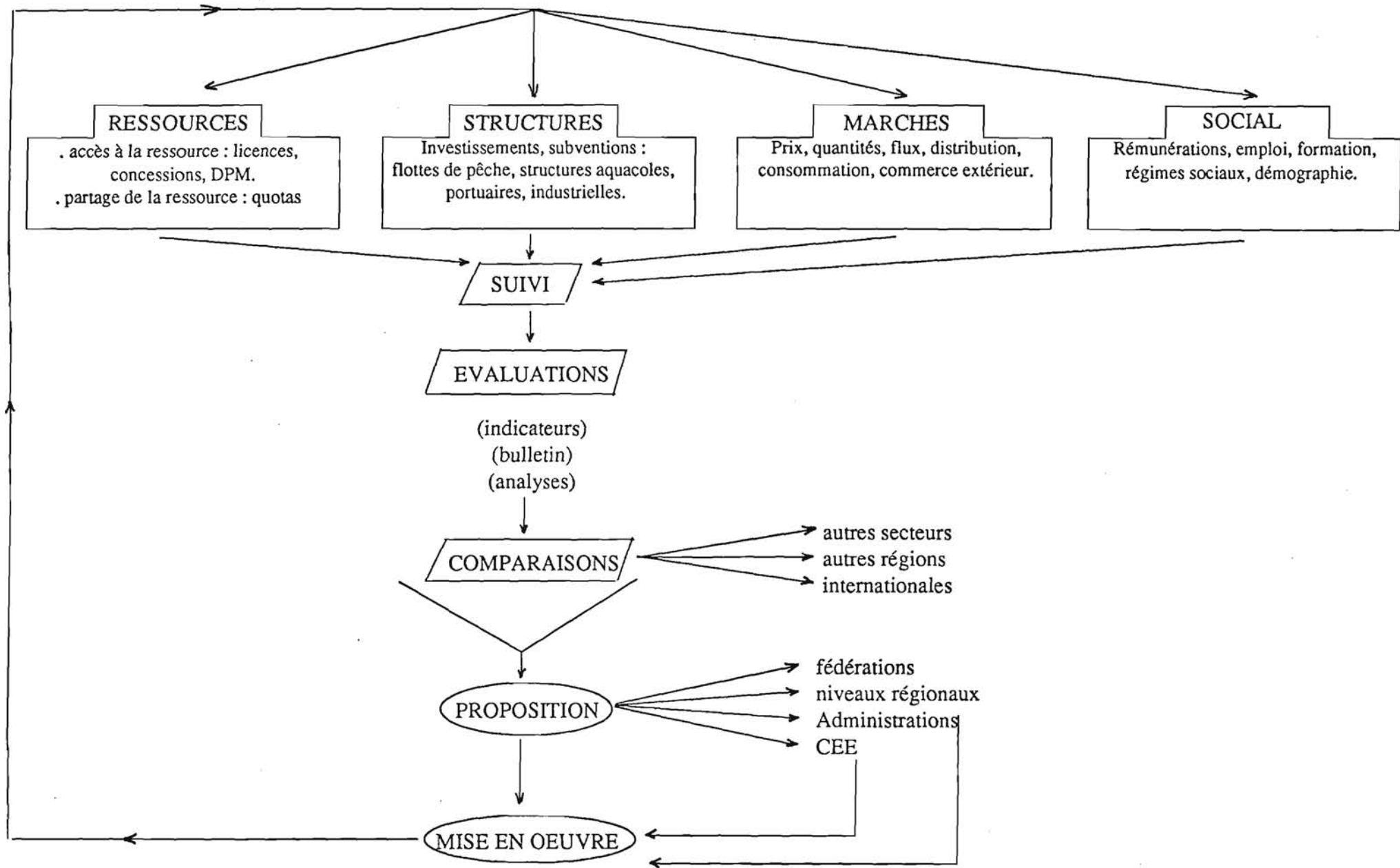


Figure 1: Enjeux de l'information économique

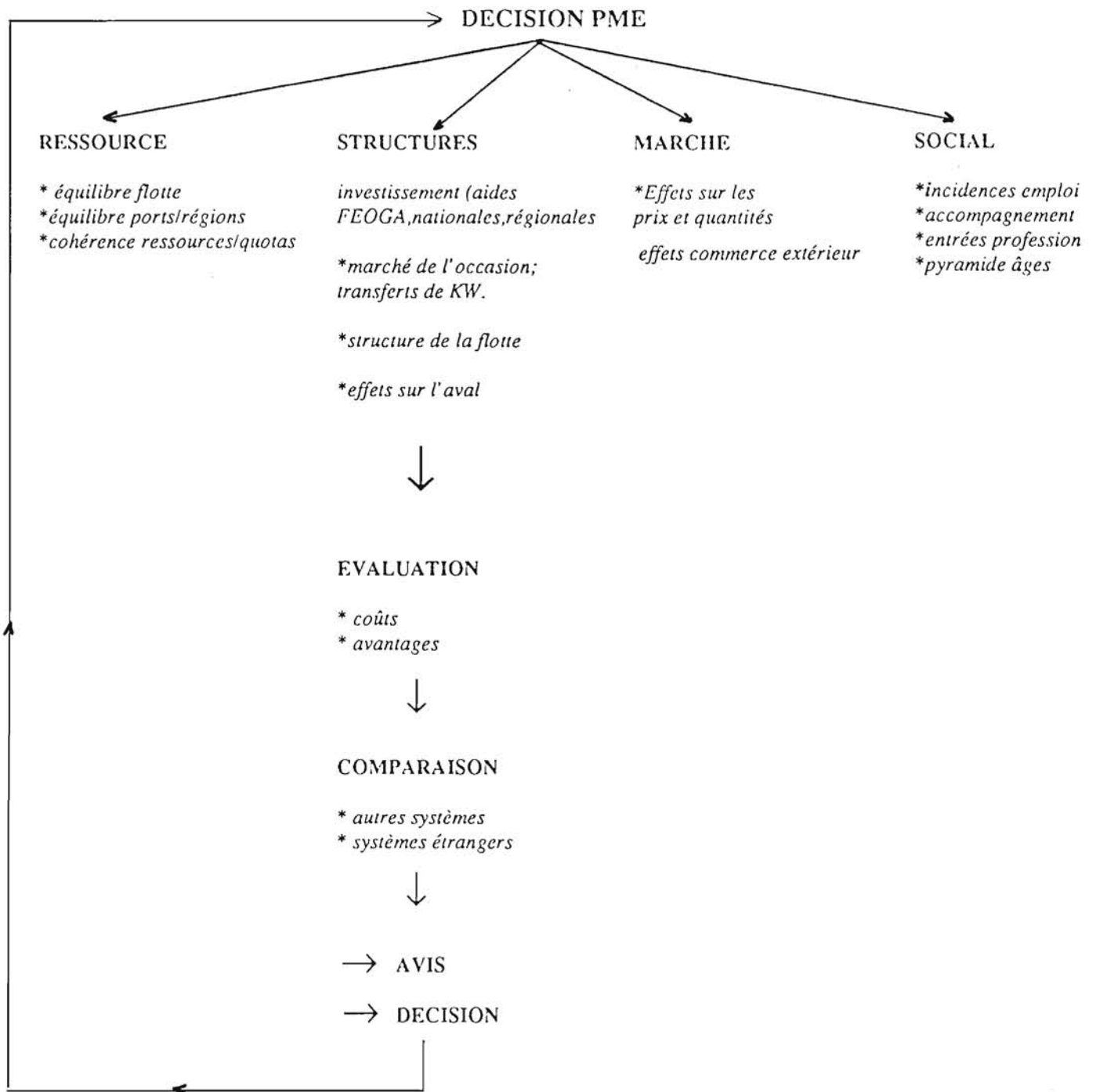
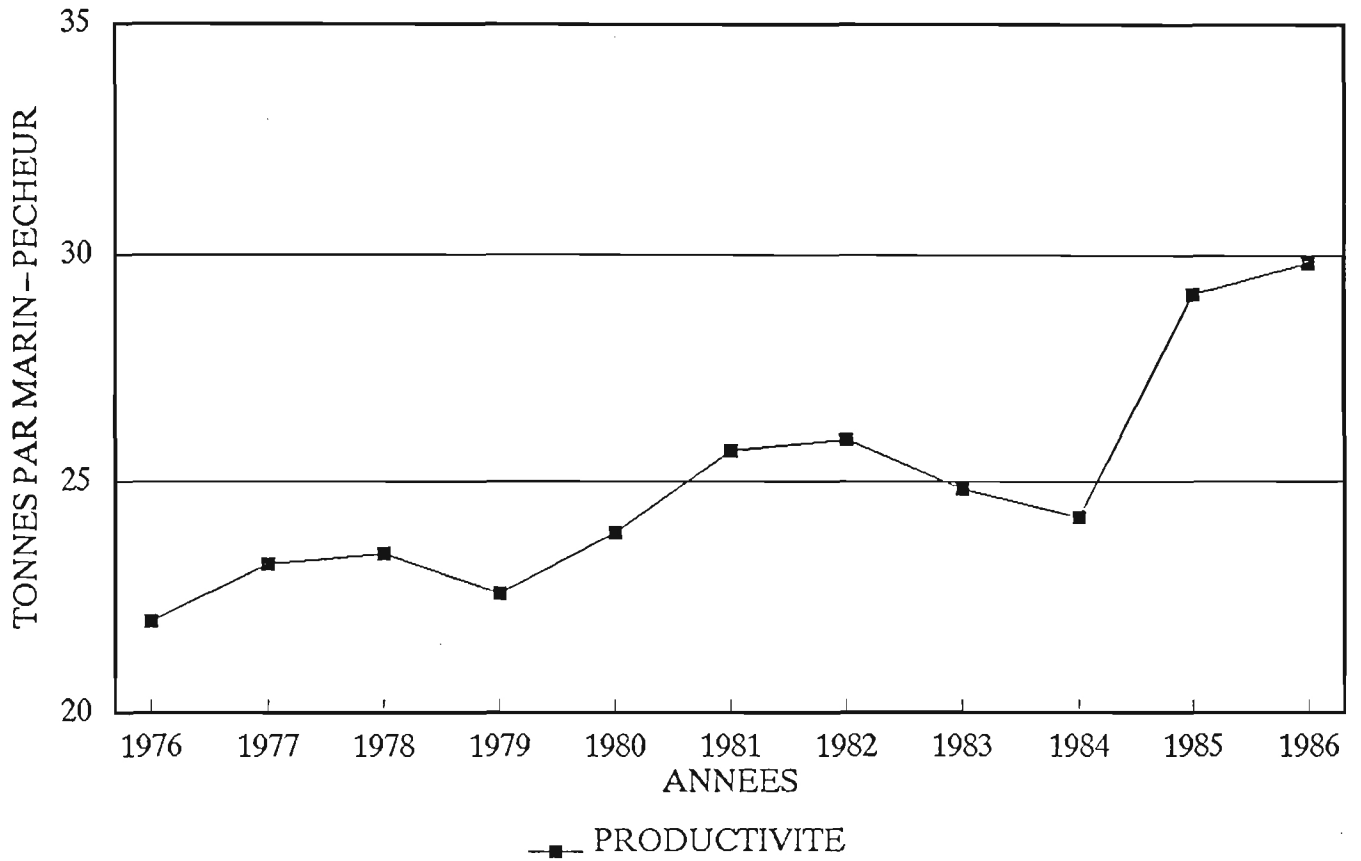


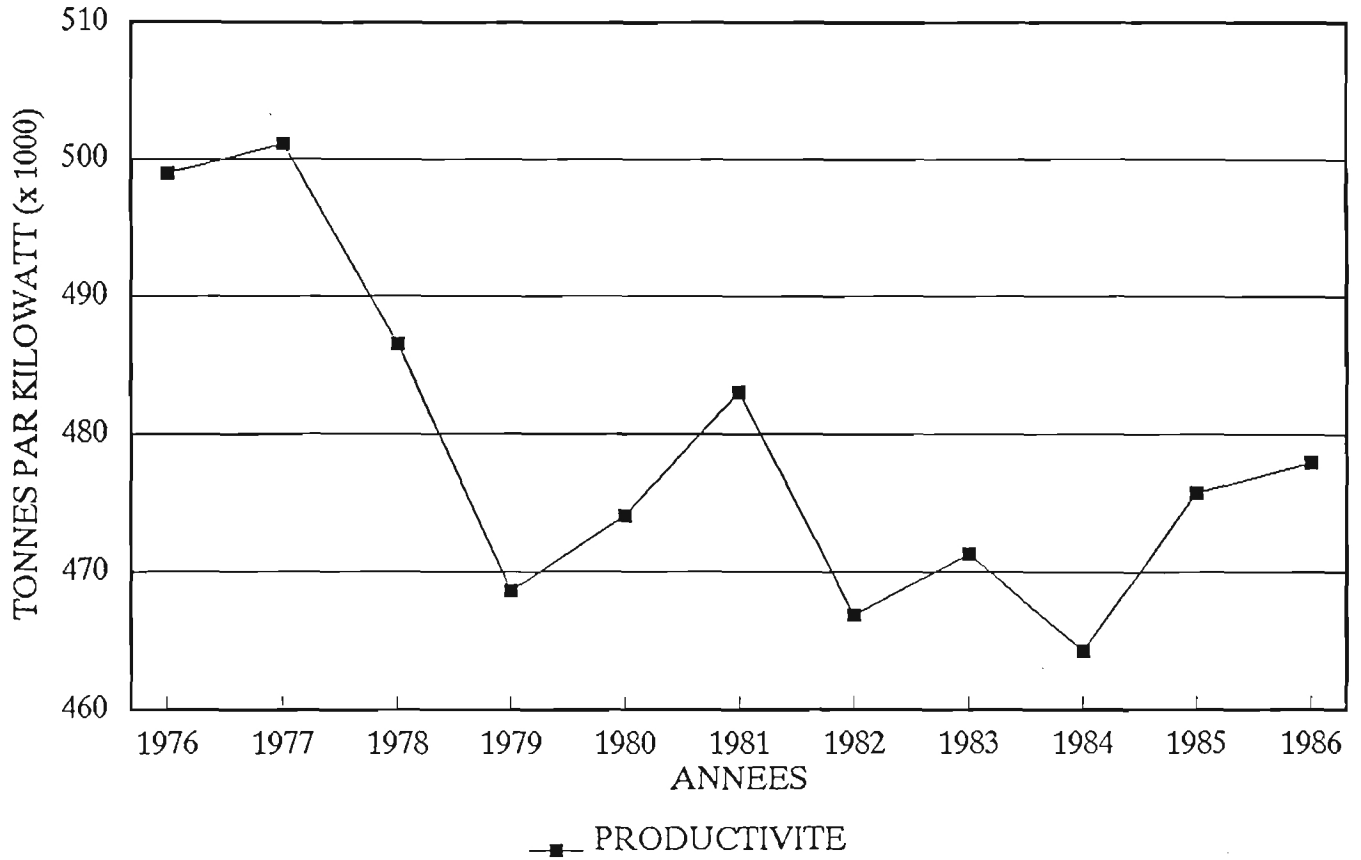
Figure 2: UNICITE DU SUIVI; EXEMPLE DES PME

FIGURE 3a : PRODUCTIVITE APPARENTE DU TRAVAIL
DANS LE SECTEUR DES PECHEES.



Source : Centre d'Administration des Affaires Maritimes (au 31/12 de l'année).
Statistiques des Pêches Maritimes, Direction des Pêches Maritimes.

FIGURE 3b : PRODUCTIVITE APPARENTE DU CAPITAL
DANS LE SECTEUR DES PECHEES.



Source : Centre d'Administration des Affaires Maritimes (au 31/12 de l'année).
Statistiques des Pêches Maritimes, Direction des Pêches Maritimes.